

Extrait des statuts de Saint Flour Communauté.

Article 4 : Compétences de la communauté de communes du pays de Saint-Flour

CHAPITRE I : AU TITRE DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

(Conseil communautaire du 17/12/2015 _ Arrêté préfectoral n° 2016 - 1099 du 03 octobre 2016)

(...)

2-2 Développement touristique

- **Accueil, information, promotion touristique et commercialisation de produits touristiques à travers l'Office de tourisme intercommunautaire des Pays de Saint-Flour**
- **Réalisation ou soutien à l'organisation d'événements destinés à renforcer la notoriété du territoire intercommunal**
- **Réalisation d'études en vue de la création de projets touristiques**
- **Création, et aménagement d'équipements touristiques structurants :**

Sont d'intérêt communautaire :

- *Plan d'eau de Lastic, Tiviers, Seriers, Lac du Mont Mouchet sur la commune de Clavière, Védrières St Loup*
- *Création de sites d'interprétation et d'observation du paysage et du patrimoine*
- *Pôle culturel et touristique d'Alleuze : aménagement d'une maison de site, d'un atelier de création artistique, et de meublés de tourisme locatifs*
- *Aménagement d'un espace touristique sur le secteur du Colombier*
- *Aménagement du site du Col de Prat de bouc situé sur la commune de Paulhac et participation au projet de développement*
- **Aide à l'amélioration de la qualité de l'hébergement touristique et mise en place d'une ORIL (Opération de Rénovation de l'Immobilier de Loisirs)**
- **Mise en valeur du « petit patrimoine » dans le cadre d'opérations groupées d'intérêt communautaire selon l'inventaire établi**
- **Participation aux projets touristiques d'intérêt communautaire : station de pleine nature**
- **Création d'aires de stationnement de camping-cars**
- **Gestion du domaine nordique Lioran / Prat de Bouc Haute Planèze**

ARRETE n° 2019 – 624 du 28 05 2019

portant harmonisation des compétences facultatives de Saint-Flour Communauté

Au titre des activités de pleine-nature et de loisirs :

- L'aménagement et entretien de sentiers de randonnées inscrits au PDIPR ;
- L'aménagement et l'entretien des sentiers VTT FFC, GTMC Massif Central, Grand tour VTT Saint-Flour Horizons volcaniques ;
- L'aménagement, la gestion, et l'entretien des sites et équipements structurants d'activités de pleine-nature, à savoir :
 - le site du Bike parc et le site d'accrobranches - Coltines ;
 - la via-ferrata de Turlande - Paulhenc ;
 - le domaine nordique de Prat de Bouc Haute-Planèze et Cézens (bâtiments de Prat de Bouc, le Ché) ;
 - Le domaine nordique du Pas de Mathieu - Saint-Urcize ;

Au titre du tourisme :

- La création et l'aménagement d'aires de stationnements et de services de camping-cars, à savoir Ruynes, Faverolles, Saint-Just, Saint-Flour, Védrières Saint-Loup, Paulhac, Pierrefort, Neuvéglise, Chaudes-Aigues, et de toutes autres aires figurants au projet de territoire ;
- L'organisation ou le soutien aux manifestations d'intérêt communautaire et de grande envergure ;

Au titre du patrimoine et des paysages :

- L'aménagement, la mise en valeur et la rénovation des sites touristiques à fort enjeu patrimonial et des paysages remarquables emblématiques ;
Le soutien à la mise en valeur du "petit patrimoine" dans le cadre d'opérations groupées d'intérêt communautaire .
- Le soutien à la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, du paysage, et de l'architecture à fort enjeu identitaire ;
- L'aménagement et l'entretien des sentiers thématiques retenus au titre du Pays d'Art et d'Histoire ;
- La mise en valeur et la promotion de l'itinérance culturelle à fort enjeu historique ;

Au titre de l'action culturelle d'intérêt communautaire :

- L'accès pour tous à l'enseignement artistique ;
- La diffusion du spectacle vivant et des pratiques artistiques intégrées à la programmation culturelle ;
- L'animation, la promotion et la gestion de l'écomusée de Margeride ;
- L'animation des actions, la médiation des publics et la promotion du Label "Pays d'art et d'histoire" pour les communes concernées ;
- La réalisation de la signalétique culturelle du label "Pays d'art et d'histoire" pour les communes concernées ;
- L'accès à la lecture publique par la mise en réseau, l'accompagnement et le développement des ressources numériques des médiathèques ;
- L'accès à l'art contemporain par l'organisation de la Biennale "Chemin d'art" ;
- La mise en valeur du Grenier de Lili ;